



## Coût études enfants en cas de parents divorcés

Par **ROUYER**, le **15/07/2008** à **14:17**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 13 ans. Mon fils rentre à la fac à la rentrée de Septembre 2008. Je suis en train d'effectuer toutes les démarches et payer les coûts divers d'inscription concernant cette prochaine rentrée à la fac.

Le père de mon fils est-il tenu de m'aider à payer ces frais ?

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **15/07/2008** à **17:48**

bonjour, s'il vous verse une pension alimentaire pour votre fils qui rentre à la fac, rien n'oblige votre ex à contribuer aux frais d'inscription à l'université, par contre il peut de sa propre initiative vous aider financièrement, cordialement